

LEDEVOIR



2

SUR LA ROUTE
Les automobilistes face aux changements climatiques
B 5

ACTUALITÉS
Abolition des référendums en urbanisme. Chambly sera-t-elle imitée?
A 3

ACTUALITÉS
660 000 \$ pour persuader les propriétaires d'armes à feu | **A 3**

Le cri du cœur des Madelinots

Craignant pour la survie de sa communauté, le maire des Îles-de-la-Madeleine demande une stratégie nationale contre l'érosion côtière

ALEXANDRE SHIELDS
LE DEVOIR

Le maire des Îles-de-la-Madeleine, Jonathan Lapierre, craint pour la survie à long terme de sa communauté, mais aussi d'autres régions du Québec frappées de plein fouet par l'érosion côtière. Il presse donc le gouvernement Legault d'augmenter significativement les moyens mis en œuvre pour se préparer à une aggravation de ce phénomène imputable aux impacts des changements climatiques.

« Je lance un cri du cœur. Il faut protéger nos territoires et nos infrastructures pour les générations qui vont suivre. Et pour le moment, on ne comprend pas suffisamment l'urgence d'agir. Nous attendons que les événe-

ments extrêmes surviennent pour agir. Mais il faut intervenir maintenant dans l'ensemble du Québec maritime, parce que, plus tard, il sera trop tard », insiste-t-il, en entrevue au *Devoir*.

« Nous n'évacuerons pas les Îles demain matin, mais il y a des changements qui s'opèrent d'année en année. Et ça va continuer de s'aggraver. Sera-t-il encore possible de vivre ou de venir en vacances aux Îles-de-la-Madeleine dans 50 ans? », se demande l'élus madelinot.

M. Lapierre a également fait parvenir au *Devoir* une lettre dans laquelle il cite en exemple la tempête qui a frappé l'archipel situé en plein cœur du golfe du Saint-Laurent, le 29 novembre dernier. « En une seule nuit, des portions entières de dunes, de haltes routières et

d'infrastructures de toutes sortes ont disparu à la mer. Durant cette nuit, le recul du trait de côte prévu dans les différents modèles prévisionnels disponibles à ce jour a été celui équivalant à plusieurs tempêtes successives, étalées sur plusieurs années », écrit-il.

Érosion accélérée

En fait, l'érosion, aux Îles, est un phénomène qui ne cesse de prendre de l'ampleur. « Entre 2004 et 2016, nous avons enregistré un taux moyen de recul de 50 cm par an. Entre 2016 et 2017, nous avons enregistré un taux moyen de 60 cm », rappelle-t-il.

Si la tendance se maintient, prévient M. Lapierre, « ce sont des millions de

VOIR PAGE A 2 : **MADÉLINOTS**

Grammy Awards



La soirée des Grammy Awards s'est déroulée dimanche à Los Angeles avec un parterre de stars internationales, rappeurs et femmes en tête de cette cérémonie marquée par la diversité où Lady Gaga, Kendrick Lamar et Childish Gambino ont été honorés. La carrière de la chanteuse américaine Dolly Parton (en photo avec Miley Cyrus) a été soulignée. Lisez le compte rendu de notre journaliste Philippe Renaud sur nos plateformes numériques.

EMMA MCINTYRE/
GETTY IMAGES FOR
THE RECORDING
ACADEMY/AFP

INDEX

Société	A5
Éditorial	A6
Idées	A7
Monde	B1
Avis légaux	B2
Sports	B4
Décès	B4
Sur le route	B5
Religion	B6
Météo	B6
Mots croisés	B6
Sudoku	B6
Culture	B7
Grille TV	B7

CINÉMA

Les voix du Québec à la Berlinale

ODILE TREMBLAY
À BERLIN
LE DEVOIR

Qu'a y est! Le Québec entre dans la danse berlinoise... *Répertoire des villes disparues*, de Denis Côté, est projeté en compétition lundi. L'équipe d'*Une colonie*, de Geneviève Dulude-De Celles, vivait les émois de sa grande première dimanche midi, dans la section Génération, sous de longs applaudissements et un flot de questions de l'auditoire.

La feuille d'érable célèbre son septième art de

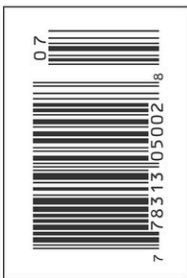
concert et Stéphane Dion, ambassadeur du Canada à Berlin, est venu rencontrer le milieu du cinéma à la réception de Téléfilm samedi soir, visiblement ravi de voir débarquer ce flot de compatriotes. À l'étranger, tout le monde se serre les coudes.

J'aurai rencontré auparavant, coup sur coup, les deux cinéastes québécois aux trajectoires si différentes. Denis Côté, vieux routier de la Berlinale, compte cinq films au compte, dont deux précédents en compétition: *Vic + Flo ont vu un ours* (primé ici) et *Boris sans Béatrice*. La réalisatrice d'*Une colonie*, avec son premier long métrage,

VOIR PAGE A 4 : **BERLINALE**



Geneviève Dulude-De Celles
MARIE-FRANCE COALLIER LE DEVOIR





**LOTO
QUÉBEC**

Résultats des tirages du : **2019-02-08**

**LOTTO
649**

01 24 35
41 42 49

18
compl.

**Quebec
49**

04 05 30
31 40 44

39
compl.

1 LOT GARANTI
DE 1 000 000 \$

24611213-01

Prochain gros lot (approx.) : **5 000 000 \$**

Extra 0443781

**LOTTO
MAX**

18 23 31 32 36 38 43 COMPL. 27

Extra 3100528

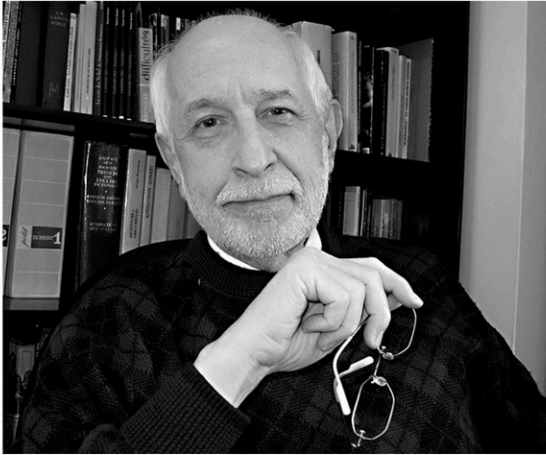
Résultats des tirages du : **2019-02-08**

Prochain gros lot (approx.) : **16 000 000 \$**

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

lotofranchise.com

lotofranchise.com



Vieux Montréal 514-845-5545

La désunion

JEAN- FRANÇOIS NADEAU



Comme ses prédécesseurs, Donald Trump n’a cessé de rappeler, à l’occasion de la livraison du plus récent discours de l’Union, qu’il s’autorisait du passé. Le discours politique américain a ceci de particulier qu’il se montre sans cesse ponctué de rappels historiques. Dans le cas présent, cette constance était incarnée par quelques individus invités à prendre place dans des gradins, afin qu’on puisse bien les montrer mais qu’on ne puisse les entendre.

Personne n’est dupe de la faible épaisseur de la culture historique du président Trump. Reste que le passé, dans le discours du pouvoir qu’il incarne malgré tout, constitue l’expression récurrente d’un ordre social qu’il défend comme tout homme de pouvoir.

Le passé de l’armée en particulier, décliné en longs chapelets de souvenirs des batailles, ne cesse d’être rappelé. Tous les beaux rôles lui sont toujours distribués, quitte à oublier ses bavures comme ses alliés. De façon un peu lourde, quasi monomaniaque, il y a là l’expression d’une volonté acharnée de revenir toujours à la guerre, à ses traumatismes, comme si au simple fait de vivre et de laisser vivre devait se substituer le bruit et la fureur auxquels on soumet ceux, les petits et les sans-grade, à qui l’on ne reconnaît pas autrement le droit d’avoir une histoire.

Dans ce rappel constant au militaire, cette Amérique donne l’impression de flotter en apesanteur au point d’avoir un jour oublié de revenir de ses voyages sur la Lune. Depuis les dernières grandes guerres, on sait pourtant ce que pareils appels au courage militaire recouvrent souvent de terribles lâchetés civiques.

Dans l’ordre du discours, la mémoire américaine apparaît comme une sécrétion du pouvoir, de sa puissance. Elle est une coulée du temps versée dans le présent au nom duquel le pouvoir s’autorise son futur. C’est un roman national dont les traces indiquent le chemin à suivre pour maintenir, dans les mêmes ornières, une entité qu’on veut présenter comme immuable. Le pouvoir va chercher dans ce récit la confiance en son pouvoir. Et il conclut, du fait de ce passé qu’il fabrique et plaque lui-même sur la réalité, qu’il a forcément un avenir.

La puissance des États-Unis, autrement dit, s’appuie sur un récit pour affirmer qu’il n’existe pas d’autre solution que son système, présenté de toute éternité comme une réussite sans pareille. Ce récit sert l’idéologie, les dogmes, les stéréotypes.

« Ici, aux États-Unis, nous sommes inquiétés par de nouveaux appels à adopter le socialisme dans notre pays », a dit Donald Trump le mardi 5 février en soirée. « L’Amérique a été fondée sur la liberté et l’indépendance, et non sur la contrainte, la domination et le contrôle du gouvernement. Nous sommes nés libres et nous resterons libres. Ce soir, nous renouvelons notre détermination à ce que l’Amérique ne soit jamais un pays socialiste. »

Est vu comme un crime de lèse-majesté le seul fait d’évoquer la nécessité d’un accès pour tous à des soins de santé qui ne seraient plus réservés à la richesse de quelques-uns qui vivent grâce au travail de tous les autres.

La puissance des États-Unis, autrement dit, s’appuie sur un récit pour affirmer qu’il n’existe pas d’autre solution que son système, présenté de toute éternité comme une réussite sans pareille. Ce récit sert l’idéologie, les dogmes, les stéréotypes.

Aux fins d’une recherche en histoire, j’avais un jour été autorisé à fouiller, aux archives nationales, des boîtes vouées d’ordinaire à la confidentialité. J’étais tombé là, entre autres choses, sur une courte lettre signée de la main du sociologue Fernand Dumont. Il offrait au Parti québécois, un parti alors naissant, sans poser la moindre condition, la totalité de ce que lui avait rapporté la bourse qui accompagnait le Prix du Gouverneur général qu’on venait de lui remettre. Il le faisait, disait-il, au nom de ses convictions socialistes.

Qu’est-ce que le socialisme, après tout, sinon le sentiment d’une urgence devant le fait qu’une société doit savoir progresser du côté de la justice et de l’égalité pour tous ? Mais comment penser à plus d’égalité dans une Amérique qui répète à chacun de ses ouvriers exténués, pour les conforter dans le bien-fondé de leur exploitation, qu’en chacun d’eux sommeille un millionnaire qui s’ignore ?

Partout, on juge désormais les inégalités sociales déplorables, pour autant que cela ne change pas l’idée qu’il faille les accepter comme un fait dont il faut savoir s’accommoder. Trump exprime bien cette idée pessimiste du monde qui, au-delà de la grossièreté de son personnage, est aujourd’hui largement partagée.

L’économie sauvage mondialisée, celle dont les Trump du monde se félicitent et profitent, confond sans cesse la liberté de circulation des capitaux avec la liberté des citoyens. Cette organisation économique et sociale du monde a pourtant l’effet d’un verrou sur les populations. À la tête des grandes entreprises, moins de 40 individus gèrent désormais des richesses équivalant à celles que possède 50 % de la population du globe. La moitié des richesses qui restent en partage est contrôlée par 40 % de la population du globe, ce qui correspond en gros à ce qu’on considère comme la classe moyenne du monde occidental, géolocalisée surtout en Europe, aux États-Unis, au Canada, au Japon. Le reste, soit 60 % de la population mondiale, a donc la possibilité de se partager la misère. De quelle liberté parle-t-on pour ces millions de gens qui vivent dans des conditions indignes ?

Le capitalisme à l’américaine est certes mondialisé. Mais il ne crée pas le monde. Il crée des îlots. Des îlots auxquels des pans entiers de l’humanité tentent de s’accrocher en y immigrant pour ne pas couler. Faut-il recommander à ces gens-là de continuer de se noyer de bon cœur pour assurer notre bonheur ?

III URBANISME

Abolir ou non les référendums ?

Plusieurs villes hésitent à imiter Chambly et à se débarrasser de cette procédure

JEANNE CORRIVEAU LE DEVOIR

La semaine dernière, Chambly est devenue la première ville québécoise à abandonner le processus d’approbation référendaire, comme le permet désormais la loi 122, qui accorde plus d’autonomie aux municipalités. D’autres villes pourraient lui emboîter le pas, mais pas toutes, car la nouvelle formule de politique de consultation publique a aussi ses défauts.

Le conseil municipal de Chambly a entériné, mardi dernier, le nouveau règlement encadrant les consultations publiques. Pour certains citoyens, la disparition des référendums est perçue comme la perte du dernier rempart démocratique qui leur permet de s’opposer à des projets d’urbanisme. « Concrètement, c’est comme donner les clés de la Ville aux promoteurs », se désole Jean-Marc Levesque, citoyen de Chambly et consultant pour le Mouvement citoyen de Chambly.

Il faut dire que, depuis des mois, les relations entre l’administration du maire Lavoie et les citoyens sont tendues en raison notamment de la démolition de la maison Boileau.

Adopté en juin 2017, le projet de loi 122 permet aux villes de s’affranchir des référendums. En effet, pour autant qu’elles adoptent une politique de participation publique qui comprend des règles précises en matière d’information et de participation citoyenne, les

villes ne sont plus tenues d’organiser des référendums lors des changements de zonage notamment.

Jean-Marc Levesque estime que les citoyens de Chambly n’ont pas de quoi être rassurés. En 2017, la Ville avait consulté les citoyens pour l’adoption du Plan d’urbanisme qui haussait la densité de projets domiciliaires, relate-t-il : « Beaucoup de citoyens ont fait des commentaires là-dessus. Quelques mois après, le plan d’urbanisme a été adopté à peu près tel quel. On n’a absolument pas tenu compte des demandes et des considérations des citoyens. »

Le maire suppléant de Chambly, Jean Roy, croit au contraire que le temps est venu de moderniser les méthodes de consultation, les référendums ayant démontré maintes fois leurs limites. Les opposants sont toujours plus prompts à s’exprimer lors d’un référendum que les citoyens favorables aux projets, souligne-t-il : « C’est un peu archaïque comme façon de procéder. On ouvre toujours la porte au “pas dans ma cour” ».

D’autres villes n’arrivent pas aux mêmes conclusions. Après qu’un projet d’usine de production de cannabis eut été contrecarré par l’opposition de citoyens l’automne dernier, les élus de Sept-Îles ont estimé qu’il fallait trouver des moyens pour que des projets jugés avantageux pour la collectivité puissent se concrétiser. Sauf que l’implantation d’une politique de participation publique, comme le prescrit la loi, aurait

nécessité l’embauche d’une ou deux personnes supplémentaires. « Et il aurait fallu imposer un coût supplémentaire aux promoteurs. Au lieu de 1500 \$ [pour une demande de changement de zonage], il aurait fallu facturer 3500 ou 4000 \$, sans raccourcir les délais », signale le directeur général de la Ville, Patrick Gwilliam. Les élus ont finalement préféré conserver les référendums.

« Les gens pensent que ça simplifie les choses, mais il y a plusieurs facteurs dont il faut tenir compte », reconnaît Suzanne Roy, ex-présidente de l’Union des municipalités du Québec (UMQ) et mairesse de Sainte-Julie.

L’UMQ a toujours plaidé en faveur de l’abolition des référendums. « Que les citoyens puissent intervenir en amont, je pense que ça permet de faire avancer notre démocratie », fait valoir M^{me} Roy. « Ça permet aux citoyens de faire évoluer les projets plutôt que l’approche référendaire qui fait que tu es pour ou tu es contre. »

Ailleurs, la réflexion se poursuit, comme à Belœil. La mairesse, Diane Lavoie, indique que la Ville applique déjà une politique de consultation citoyenne, mais que, si les référendums sont abolis, il lui faudra adapter les procédures de consultation pour les rendre conformes à la loi. « On n’a plus le choix de consulter les citoyens. Ils sont tellement informés, avec les réseaux sociaux notamment. La consultation est une bonne chose parce qu’on en ressort avec des projets bonifiés », dit-elle.



Jusqu’à maintenant, Québec a réussi à convaincre les propriétaires d’armes à feu d’enregistrer 401 000 de leurs possessions dans ce registre, a indiqué le ministère au Devoir cette semaine. C’est un quart à peine du 1,6 million d’armes à feu détenues actuellement par des Québécois.

GETTY IMAGES

Facture salée pour persuader les propriétaires d’armes à feu

L’opposition au registre a fait grimper les coûts de sa promotion à 660 000 \$, soit près de 10 % du budget de mise en place du service

FABIEN DEGLISE LE DEVOIR

C’est ce qu’on appelle le prix de la persuasion. Québec a dépensé dans la dernière année deux tiers de million de dollars en publicité et en promotion afin d’inciter les propriétaires de fusils, carabines ou pistolets à les inscrire dans son nouveau registre des armes à feu. C’est près de 10 % du budget de 7,2 millions consacré à ce jour à la mise en place de ce service d’immatriculation de ce type d’armes en circulation sur le territoire québécois.

La proportion, particulièrement élevée, tranche avec les dépenses imputées à d’autres campagnes gouvernementales d’envergure et semble avoir été motivée par la grande réticence et la vive opposition des citoyens touchés par cette nouvelle disposition législative.

« Il est question ici d’un registre auquel s’oppose une majorité des détenteurs d’armes à feu, résume Christian Désilets, spécialiste de la publicité sociale et gouvernementale au Département d’information et de communication de l’Université Laval. Quand une proportion importante de la population estime une loi illégitime, cela appelle un important effort de communi-

cation persuasive. »

Ainsi, entre le 5 décembre 2017 et le 11 janvier dernier, Québec a déboursé près de 660 000 \$ en conception, planification et placements publicitaires pour la mise en place de son registre des armes à feu, selon des données que le ministère de la Sécurité publique vient tout juste de dévoiler. A titre de comparaison, la campagne de vaccination annuelle contre la grippe pilotée par le ministère de la Santé a coûté la moitié moins en 2016-2017, pour représenter au final 2,5 % du budget total du programme provincial de vaccination. Pour expliquer la nouvelle loi sur les soins de fin de vie en 2015-2016, Québec a également assumé une facture moins importante, d’environ 300 000 \$. Quant à la campagne pour la promotion et la valorisation de la langue française du ministère de la Culture, elle a coûté, pour 2017-2018, 31 fois moins cher que celle consacrée au registre des armes à feu.

Notons que la part destinée à la publicité pour le lancement d’un produit ou d’un service est variable puisqu’elle est liée à des critères singuliers de créativité du message, à des objectifs particuliers à atteindre ou au temps nécessaire pour l’implantation d’un message dans une

population donnée. Entre autres. Reste que le monde du marketing établit généralement entre 1 % et 6 % d’un budget cette part normalement dévolue à la publicité et à la promotion. La compagnie montréalaise Bang Marketing l’estime pour sa part sur son site Internet à de 1 à 3 % des ventes d’un produit.

La campagne de promotion du registre québécois des armes à feu a été pilotée par l’agence de publicité Brad. Les messages du gouvernement ont été portés autant par la radio, les imprimés que l’Internet qui, dans l’ensemble, ont absorbé environ 500 000 \$ de la facture, et ce, en placement et en achat de mots-clics, indique le détail des informations rendues publiques par le MSP, le ministère chargé de la gestion du registre.

L’efficacité de cette campagne reste encore à évaluer. Jusqu’à maintenant, Québec a réussi à convaincre les propriétaires d’armes à feu à enregistrer 401 000 de leurs possessions dans ce registre, a indiqué le ministère au Devoir cette semaine. C’est un quart à peine du 1,6 million d’armes à feu détenues actuellement par des Québécois et qui, depuis le 29 janvier dernier et l’entrée en vigueur de la nouvelle loi, doivent être désormais immatriculées.

Des œuvres qui voyagent

BERLINALE

SUITE DE LA PAGE A 1

lance sa ligne en Allemagne avec des espoirs de diffusion internationale.

Reste qu'à travers des modes et des tons différents, leurs films choraux dégagent des similitudes sur leitmotive à la fois québécois et universels. Dans de petites communautés tricotées serrées, l'envie de fuir le berceau rural se heurte à celle de rester au bercail, la soif d'appartenance au groupe s'oppose aux élans d'ouverture. La peur de l'autre rôde.

«Toujours la question identitaire, bien sûr, dit Denis Côté. On fait voyager le Québec avec fierté tout en sachant que nos films dégagent une image de déracinement... Mais l'Occident entier fait face à ces enjeux aujourd'hui.»

• • • • •

On rencontre le cinéaste de *Répertoire des villes disparues* à son hôtel aux côtés de Laurence Olivier, auteur du beau livre du même nom en fragments poétiques, dont le film, en salles le 15 février chez nous, s'est librement inspiré. «J'en retrouve l'esprit, les personnages partout», déclare l'écrivaine. Sauf que ça se passait à l'écrit sans fantômes et sans personnage de maîtresse. Le cinéaste l'a mis à sa main.

Dans un petit village perturbé après l'accident-suicide d'un adolescent, des revenants apparaissent, au grand dam de la population. Le film, Denis Côté l'a abordé comme une métaphore du chemin Roxham et autres voies de passage où l'arrivée de quelques milliers d'étrangers fait frémir la population locale. Ce grand urbain se dit fasciné par l'aspect «On règle nos problèmes entre nous» des petites communautés: «Il y a toujours du Far West dans mon affaire.»

Il avait envie de toucher au film de genre (abordé dans *Vic + Flo* et *Curling*). *Les affamés*, de Robin Aubert, était dans l'air et l'a séduit. Le cinéaste n'avait guère envie pour autant de verser dans la production d'horreur au premier degré, plutôt d'adopter un mode de distanciation assez lyrique avec des touches d'humour, une image pas toujours léchée, des bruitsages, une ambiance.

Entre films ambitieux et petites productions plus expérimentales (il vient de terminer *Will Cox* à compte d'auteur), ses œuvres voyagent.

Reste à voir comment son *Répertoire des villes disparues* sera reçu au festival. Ce film choral apparaît dans le droit fil des œuvres de Denis Côté; terres coupées du monde, mystères planants, traumatismes enfouis en tunnels de déroute. Ici, tout démarre sur un mode réaliste avec le drame du jeune accidenté qui chamboule le village, avant de pénétrer en douce le rayon fantastique. Le profil de la maîtresse à poigne de fer, incarnée avec beaucoup d'aplomb par Diane Lavallée et celui d'une jeune marginale, porté avec une grâce énigmatique par Larissa Corriveau, posent les lignes de tension.

Les enfants masqués surgissant ici et là confèrent au film une note d'insolite beauté, mais la cohorte des revenants

On fait voyager le Québec avec fierté tout en sachant que nos films dégagent une image de déracinement... Mais l'Occident entier fait face à ces enjeux aujourd'hui.

DENIS CÔTÉ



adultes apparaît assez statique. Comme si, en traitant légèrement cet apport fantastique, Denis Côté ne se l'était pas pleinement approprié, là où les touches oniriques de son film *Curling* trouvaient jadis leur pleine résonance.

Le film qui balance entre les genres, avec des fulgurances, ne maintient pas toujours sa charge, mais fascine par l'élégance de ses plans, ses questions sous-jacentes, sur le rapport à l'immigration entre autres et la vie difficile en milieu rural, qui résonnent en nous.

Bel accueil pour *Une colonie*

L'équipe d'*Une colonie* est venue à Berlin en force (21 personnes, rien de moins), dont les jeunes acteurs principaux, Émilie Bierre, Irlande Côté et Jacob White-duck-Lavoie, tous trois en nomination aux Écrans canadiens, où le film est sept fois cité. «C'est le cas de le dire: on est ici une vraie colonie», dit en riant la cinéaste Geneviève Dulude-De Celles.

Sa fine et émouvante chronique d'un passage à l'âge adulte, en salles au Québec depuis le 1^{er} février, primé dans plusieurs festivals canadiens, connaît sur nos écrans le succès critique et public. «Il y a des salles pleines, même au Guzzo de Laval», s'émerveille la cinéaste.

Ses petits interprètes découvrent Berlin, transformés par le film. «*Une colonie* m'a appris à sortir du cercle», précise Émilie Bierre, qui avoue se méfier désormais du conformisme. Son personnage d'adolescente sensible, au cœur du film, se lie d'amitié avec un autochtone de la réserve voisine d'Odanak, après avoir rejeté ce poète introverti qui l'initiera à un monde de mystère. Le magnifique costume amérindien porté à une fête de fin d'année scolaire par l'acteur anichinabé, miroir de son monde intérieur, avait été, explique-t-il, fabriqué dans sa communauté et prêté pour le tournage. C'est son premier rôle, mais il a la piqure...

Quant à Irlande Côté (9 ans), qui joue la délicieuse cadette de l'héroïne, elle fait carrément le pont québécois entre les deux longs métrages québécois à Berlin. «Je joue une enfant masquée dans *Répertoire des villes disparues*», déclare-t-elle avec aplomb. On se sentirait chez soi à la Berlinale pour moins que ça...

Odile Tremblay séjourne à Berlin grâce au soutien de la Berlinale et de Téléfilm Canada.

III IMMIGRATION

Les libéraux exhortent Québec à reculer

Le gouvernement n'a pas à «faire table rase» et à annuler 18 000 dossiers, croit Dominique Anglade

VICKY FRAGASSO-MARQUIS
LA PRESSE CANADIENNE

Le Parti libéral du Québec (PLQ) exhorte le gouvernement caquiste à reculer sur son intention de renoncer à traiter 18 000 dossiers en souffrance de personnes qui cherchaient à immigrer au Québec.

«Il n'a aucunement besoin de faire table rase», a plaidé en entrevue, dimanche, la députée libérale de Saint-Henri-Sainte-Anne, Dominique Anglade.

Quelque 50 000 personnes sont affectées par la décision du gouvernement Legault, selon M^{me} Anglade.

«Il y a des gens qui sont au Québec, qui paient des impôts, qui ont fait des demandes, qui sont présentement chez nous, qui parlent français, qui sont dans différentes régions du Québec qui sont touchés par ça», a-t-elle soutenu.

M^{me} Anglade invite le gouvernement à réaffecter les 19 millions de dollars prévus pour rembourser les demandeurs au traitement de ces dossiers.

Cette semaine, le ministre de l'Immigration, Simon Jolin-Barrette, a présenté le projet de loi 9, qui prévoit un nouveau mode de sélection des immigrants. Ceux-ci devront s'engager à apprendre le français et à respecter les valeurs du Québec.

C'est dans le cadre de cette annonce que le gouvernement a révélé que les 18 000 dossiers seraient annulés.

«Nous les inviterons à faire leur demande au Québec, parce que nous avons besoin que leur profil corresponde aux besoins en matière de travail», avait-il expliqué en anglais.

«Quand quelqu'un travaille dans un pays, dans un certain emploi, et qu'il arrive ici et qu'il ne peut s'intégrer à l'emploi, ce n'est pas respectueux. Et il y a beaucoup de cas comme ça au Québec.»

Pourtant, quelques jours plus tôt, selon *Le Devoir*, le premier ministre François Legault s'était engagé à traiter les demandes.

«C'est de l'amateurisme, a déploré M^{me} Anglade. Je rappelle que c'était le gouvernement qui disait vouloir prendre moins [d'immigrants] pour en prendre soin. Eh bien là, je pense qu'il ne prend soin de personne.»

Le nouveau système d'immigration, basé sur la déclaration d'intérêt, avait été instauré en 2018 par l'ancien gouvernement libéral de Philippe Couillard.

Selon le ministre Jolin-Barrette, en annulant les 18 000 demandes en souffrance, le gouvernement pourra mieux utiliser le nouveau système.

La députée Dominique Anglade réfute toutefois cet argument. Selon elle, rien n'empêche le gouvernement de traiter ces demandes transmises selon



Pour la députée libérale de Saint-Henri-Sainte-Anne, Dominique Anglade, la façon de faire de la CAQ relève de «l'amateurisme».

JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

l'ancien système, en même temps que d'utiliser le nouveau système basé sur la déclaration d'intérêts.

«Passez à travers les 18 000 dossiers, en parallèle assurons-nous d'une meilleure intégration avec le nouveau système qui est déjà en place. Un n'empêche pas l'autre, ils sont très bien capables de le faire», a-t-elle conclu.

L'attaché de presse du ministre Jolin-Barrette, Marc-André Gosselin, a contre-attaqué en demandant aux libéraux les raisons pour lesquelles ils n'avaient pu traiter ces dossiers dans un délai raisonnable. «Ce qui a manqué d'humanité, c'est l'inaction libérale. À l'échec libéral, nous répondons par l'espoir du succès de tous», a-t-il commenté par courriel.

Comparant l'offensive du PLQ à une «campagne de peur», M. Gosselin a aussi dit que le projet de loi «ne modifie en rien» le statut actuel de ces personnes en attente, ajoutant que la mesure législative «vise à faciliter l'intégration linguistique et professionnelle des immigrants».

«Les personnes sont invitées à renouveler leur permis de travail comme à l'habitude», a-t-il écrit.

Ce qui a manqué d'humanité, c'est l'inaction libérale. À l'échec libéral, nous répondons par l'espoir du succès de tous.

MARC-ANDRÉ
GOSSÉLIN



Mobile

Tablette

Ordinateur

Le Devoir numérique en classe

Profs du Québec, abonnez **gratuitement** vos étudiants de 4^e et 5^e secondaire et de niveau collégial au *Devoir* numérique pour une durée de 15 semaines*.

- Accès illimité à l'application *Le Devoir* Mobile
- Accès à 100 % du contenu du site Web
- Formule virtuelle et version PDF
- Édition tablette chaque jour
- 25 articles gratuits par mois dans les archives

Inscrivez-vous dès maintenant au ledevoir.com/classe

* Les inscriptions se terminent le 15 février 2019.



Projet Énergie Saguenay: Québec n'évaluera pas l'impact environnemental du gaz naturel transporté

L'usine de liquéfaction traitera essentiellement du gaz exploité par

Vieillir, la belle affaire

Carl Honoré se fait le chantre des cheveux blancs et vante les mérites de l'expérience

SYLVIE ST-JACQUES
COLLABORATRICE
LE DEVOIR

Nouvellement passé dans le club des quinquagénaires, l'auteur canadien Carl Honoré n'est pas de ceux qui clament à tous les vents que « 50 est le nouveau 40. » Une posture qui peut sembler paradoxale de la part de celui qui vient de lancer un ouvrage qui fait l'apologie de l'expérience de l'âge, dans un monde obsédé par la jeunesse.

« À notre époque, nous disposons de tellement de moyens pour mieux vivre qu'il est ridicule d'avoir à mentir sur son âge. Bien entendu, l'âge peut compter dans la balance. Mais pas comme un trait qui fige notre identité. Autrement, cela peut exercer un pouvoir terrible sur nous », exprime l'auteur de *Bolder*, un ouvrage qui porte un regard optimiste sur notre monde de longévité.

Le temps passe, personne n'y échappe. Mais trois ans de recherche partout dans le monde enrichis par plusieurs rencontres avec des sexas, septuas et octos non grabataires, ont amené Carl Honoré à la conclusion qu'il faut revoir notre perception du vieillissement et de la retraite.

Selon lui, les grandes étapes de la vie — forger son éducation jusqu'à 21 ans, fonder une famille, travailler et gagner de l'argent pendant 40 ans et prendre sa retraite dans la soixantaine — sont devenues totalement obsolètes pour une société qui vivra généralement plus longtemps et en meilleure santé.

Combattre les clichés

« Je pense qu'il va falloir se diriger vers une conception plus fluide de l'âge, en intégrant l'idée qu'il est possible d'apprendre de nouvelles choses à 0 comme à 90 ans. Parce que les études sur le cerveau démontrent que le vieil adage "on ne peut pas apprendre de nouveaux trucs à un vieux chien" est totalement faux. Ça l'est même pour les chiens ! », affirme celui qui, dans *Bolder*, cherche aussi à démanteler certains stéréotypes sur l'âge qui ont la vie dure.

Carl Honoré s'est notamment intéressé à l'apport des aînés dans le monde du travail en cette ère où productivité, innovation et créativité sont souvent associées à la jeunesse.



Connu pour son ouvrage *Éloge de la lenteur*, le journaliste canadien Carl Honoré s'intéresse au thème du vieillissement dans un livre qui paraîtra à l'automne en français.
MADELEINE ALLDIS

« Les médias ont beaucoup amplifié la caricature de l'employé de la Silicon Valley qui mange de la pizza en buvant une boisson énergétique, assis sous son bureau, avec un *skateboard* à côté de lui. Mais ce cliché associé au succès entrepreneurial ne tient pas la route. Il se trouve que, dans les faits, pour avoir du succès dans le monde des *start-ups*, être jeune ne confère aucun avantage particulier. Au contraire : ce sont généralement les personnes de 40-50 ans qui réussissent le mieux dans ce secteur. »

Comabttre l'âgisme

« Je pense que l'âgisme est le dernier "isme" auquel il faut s'attaquer. C'est à mon avis le plus difficile à cibler, parce qu'il est très difficile à circonscrire, mais peut-être aussi le plus facile, parce qu'il finit par toucher personnellement la majorité d'entre nous ! », réfléchit au téléphone cet auteur établi au Royaume-Uni.

Au gré de ses recherches et rencontres auprès de gens de 60, 70, 80 ans

actifs dans le monde du travail, qui font du bénévolat, lancent leur entreprise, pratiquent des sports de compétition, ont une vie sexuelle active et satisfaisante, Carl Honoré a remarqué que, bien que l'âgisme fasse encore partie du décor, notre monde tend à se diriger vers une annihilation du concept de générations.

« Les barrières entre les générations tendent à s'aplanir. Entre mon père et moi, il y a 30 ans de différence, mais on dirait des siècles : nous portons des vêtements très différents, n'aimons pas les mêmes émissions de télé... »

« En revanche, mon fils et moi (qui avons aussi 30 ans de différence) aimons les mêmes *bands*, allons voir les mêmes concerts, nous aimons tous les deux *Breaking Bad*. Les gens sont davantage définis de nos jours par ce qu'ils sont, comme la nourriture qu'ils cuisinent, les livres qu'ils aiment, l'art qu'ils apprécient... que par leur âge », souligne Carl Honoré, qui note d'ailleurs que les géants Amazon et Netflix ont cessé de faire des catégories

Pour avoir du succès dans le monde des *start-ups*, être jeune ne confère aucun avantage particulier. Au contraire : ce sont généralement les personnes de 40-50 ans qui réussissent le mieux dans ce secteur.

CARL HONORÉ



d'âge, pour plutôt classer leurs contenus selon les « goûts. »

Signe que les choses évoluent tranquillement : le magazine *AdAge* (qui se consacre à l'industrie du marketing et de la publicité) a substitué à son palmarès « 10 personnes de moins de 30 ans à surveiller » un spécial « 7 personnes de plus de 70 ans à surveiller ».

Les leçons de la lenteur

Dans la trajectoire de l'auteur Carl Honoré, *Bolder* arrive 15 ans après *Éloge de la lenteur*, ouvrage phare du mouvement « *slow* », et premier d'une trilogie sur le sujet, dans lesquels Honoré décline la lenteur sur le thème de la productivité au travail, de la parentalité, de la santé et de l'appréciation générale de la vie.

Le thème du vieillissement s'inscrit en continuité avec sa réflexion sur la lenteur. « C'est vrai qu'en vieillissant, on ralentit, et c'est pour le mieux : on améliore nos habiletés sociales, notre capacité d'écoute, notre faculté à "lire" les gens, on est mieux dans notre peau. Tout comme j'ai tenté de défaire le culte de la vitesse, *Bolder* tente de démanteler le culte de la jeunesse à tout prix. »

Dans *Bolder*, Carl Honoré rencontre une *gameuse* de 81 ans, une tricoteuse de 71 ans qui conçoit des pièces de luxe pour une compagnie de Manhattan, un cycliste de course de 60 ans qui passe le plus clair de son temps à rouler en lycra... Parmi les secrets de la longévité et vitalité que note Carl Honoré : entretenir de bonnes relations sociales, ne pas fumer, rester en forme, bien manger...

« Tout l'aspect social et communautaire, c'est vraiment quelque chose qu'il faut réapprendre dans les pays occidentaux. En revanche, tous les stéréotypes négatifs qui associent l'âge à la dépression sont à revoir. Parmi tous les groupes d'âge, les plus de soixante ans sont ceux qui rapportent les plus hauts degrés de satisfaction quant à leur vie. »

Du genre à considérer le verre à moitié plein, Carl Honoré mentionne que oui, le fait que 17 % des gens de plus de 80 ans soient atteints de démence, c'est déjà trop. Cela veut aussi dire que 83 % d'entre eux vivent longtemps avec peu ou pas de troubles cognitifs.

« Avant d'écrire ce livre, je paniquais chaque fois que j'oubliais mes clés, parce que la culture ambiante fait constamment planer la menace de l'Alzheimer. Mais là, je me suis calmé, en me rappelant que j'égarais aussi mes clés à 20 ans ! »

La version française de *Bolder*. Making the Most of our Longer Lives paraîtra en septembre 2019 aux Éditions Marabout.

Une étude franco-espagnole est la première à examiner l'exposition globale des bébés, avant et après leur naissance, à toute une série de polluants
THOMAS SAMSON
AGENCE
FRANCE-PRESSE



Les polluants chimiques affectent les bébés exposés dès la grossesse

AGENCE FRANCE-PRESSE
À PARIS

Les enfants exposés à un cocktail de polluants chimiques pendant la grossesse de leur mère et les premiers mois de leur vie ont plus de risque d'avoir une fonction respiratoire réduite, montre une étude franco-espagnole.

Certaines substances « pourraient être associées à une fonction respiratoire diminuée chez l'enfant », ont expliqué dans un communiqué commun l'INSERM, le CNRS et l'Université Grenoble Alpes.

Les chercheurs citent notamment les composés perfluorés (les PFC, qu'on trouve notamment dans les poêles an-

tiadhésives, certains emballages alimentaires et les revêtements antitaches), l'éthylparabène (un conservateur utilisé dans de nombreux cosmétiques) et plusieurs molécules issues de la dégradation des phtalates.

Il s'agit d'une des premières études sur le sujet à prendre en compte l'exposition globale à toute une série de polluants (l'« exposome »), et pas seulement substance par substance, soulignent les auteurs de l'article, publié dans la revue médicale britannique *The Lancet Planetary Health*.

L'équipe de chercheurs a recueilli des données sur le mode de vie et les expositions à plusieurs dizaines de substances (particules fines dans l'air, perturbateurs

endocriniens, métaux, polluants organiques persistants, etc.) d'environ 1000 femmes enceintes et leurs enfants dans six pays européens.

Fonction respiratoire diminuée

Dans le cadre de l'étude, à laquelle a participé également l'Institut de santé globale de Barcelone, les scientifiques ont ensuite mesuré la fonction pulmonaire des enfants à un âge compris entre 6 et 12 ans, grâce à un test mesurant le volume d'air inspiré et expiré.

Ils ont ainsi observé, par exemple, qu'un taux deux fois plus élevé d'acide perfluoro-octanoïque (PFOA en anglais, un composé perfluoré très persistant dans l'environnement) dans le

Le développement pulmonaire de l'enfant est un facteur déterminant de sa santé globale

VALÉRIE SIROUX



sang de la mère pendant la grossesse était corrélé quelques années plus tard avec une baisse de près de 2 % du volume d'air expiré par seconde chez leurs enfants.

Concernant les expositions après la naissance, neuf facteurs sont associés à une fonction respiratoire moins performante, dont le cuivre, l'éthylparabène, cinq molécules issues de la dégradation des phtalates, mais aussi le surpeuplement du logement.

Cette analyse statistique, qui ne démontre pas de lien de cause à effet, « doit être vue comme une première étape de sélection permettant de déterminer des expositions suspectes pour lesquelles des travaux plus précis sont nécessaires », estiment ses auteurs.

« Déterminer les facteurs de risque d'une fonction respiratoire diminuée dans l'enfance est important, car le développement pulmonaire de l'enfant est un facteur déterminant de sa santé globale, et pas seulement respiratoire, tout au long de la vie », souligne Valérie Siroux, chercheuse à l'INSERM et cocoordinatrice de l'étude.

III JUSTICE

Ma dignité vaut plus que la tienne

Ce n'est pas un hasard si le juge François Huot a décidé de placer tout au début de son jugement sur la peine du meurtrier Alexandre Bissonnette un extrait des *Lettres persanes*, de Montesquieu : « La justice élève sa voix mais elle a peine à se faire entendre dans le tumulte des passions. » Un préambule sage, mais douloureux à entendre pour les victimes : le processus judiciaire et la détermination de la peine ne peuvent se résumer au seul déchirement des victimes.

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD



Le meurtrier de la grande mosquée de Québec, Alexandre Bissonnette, est condamné à la prison à perpétuité et ne pourra espérer une libération conditionnelle avant ses 67 ans. Cette peine est lourde. Dans son jugement, le juge Huot ne lésine pas sur les mots pour décrire l'horreur de la funeste soirée du 29 janvier 2017, où six personnes perdirent la vie, cinq autres furent blessées gravement, et trente-cinq personnes furent l'objet de tentatives de meurtre, dont quatre enfants. Cette date, dit-il, sera à jamais inscrite dans notre mémoire en « lettres de sang ».

La tâche moralement ingrate du magistrat consistait à rendre une sentence qui reconnaisse l'horreur du crime, son caractère calculé, froid et raciste ; qui prenne en considération les souffrances incommensurables des victimes ; qui protège la sécurité du public et envoie un message de dissuasion générale. Mais elle devait aussi tenir compte, dans un esprit de proportionnalité dénué de tout ressentiment, de certains facteurs atténuants : aucun antécédent judiciaire chez l'accusé, une vulnérabilité mentale, la reconnaissance de sa culpabilité. Le tout inscrit sur le sacro-saint principe de la réhabilitation, central dans le système de droit canadien.

Pour les survivants dont la vie restera à jamais écorchée par les gestes de Bissonnette, il est intenable d'entendre parler du respect de sa dignité à lui, qui leur a tout enlevé. Mais c'est bien pourtant de cela qu'il est question, et les bases de notre système de droit commandent que la justice criminelle puisse s'écrire sans que la souffrance des victimes l'emporte sur le processus judiciaire. Dans le tumulte des passions, il est difficile de lire la justice, mais ses préceptes doivent primer la clameur populaire.

La poursuite est déçue, car elle espérait la prison à vie sans possibilité de libération conditionnelle avant 150 ans, ce que le gouvernement Harper a rendu possible en 2011 en ajoutant au Code criminel la possibilité des peines cumulatives. Le juge Huot a estimé cette demande « déraisonnable » — elle est absurde en fait, car elle dépasse l'espérance de vie — et contraire aux dispositions de la Charte des droits et libertés.

Le juge n'a pas retenu la mesure traditionnelle (prison à vie et possibilité de libération après 25 ans), la jugeant insuffisante au regard de la portée du crime. Le Code criminel lui imposait de hausser la mise par blocs de 25 ans — 50, 75, 100, 125 ou 150 —, ce qui aurait mené à une peine « cruelle et inusitée » en vertu de la Charte des droits. Il donne donc partiellement raison à la défense, qui contestait la validité constitutionnelle de l'article 745.51 (peines consécutives), mais plutôt que de l'invalider, il l'a... réécrit, causant tout un émoi. Il s'est octroyé la marge de manœuvre nécessaire pour choisir la peine la plus proportionnelle à ses yeux : 40 ans de prison ferme avant tout passage à la Commission des libérations conditionnelles, ce qui n'est pas un laissez-passer pour la liberté.

« Les juges ne font pas que dire le droit, ils l'élaborent également », écrit le juge Huot. Dans les cercles juridiques, on s'agite. Cette démarche inusitée force l'étonnement, l'admiration, l'indignation. Tiendra-t-elle ? Le risque d'appel est très élevé. On ne peut manquer d'y voir une fronde à saveur politique, car le magistrat n'est pas tendre à l'endroit de l'appareil qui a « choisi de faire preuve d'aveuglement volontaire et de poursuivre son agenda ». Si le législateur avait pris les devants et réformé les peines minimales au lieu de laisser les juges réinventer la justice criminelle, on n'en serait peut-être pas là. À assister, impuissants, à une nouvelle ère du droit où la jurisprudence s'écrit au gré des circonstances, entraînant son lot de disparités et d'incohérences.

III RÉMUNÉRATION DES MÉDECINS

Logique viciée

La Coalition avenir Québec comptait récupérer un milliard de dollars par an à même la rémunération des médecins spécialistes, qui avait dépassé celle de leurs pairs ontariens. Or selon le dernier rapport de l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS), cet écart s'est considérablement rétréci. Une bonne partie du milliard virtuel s'est ainsi envolée.

Il est heureux que la CAQ n'ait pas inclus cette somme dans son cadre financier. Mais c'est le principe même de cette parité que le gouvernement Legault doit remettre en cause.

Chargé des négociations avec la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ), le président du Conseil du trésor, Christian Dubé, attend, d'ici le 1^{er} septembre, les résultats d'une étude approfondie, commandée à l'ICIS, qui tiendra compte de l'ensemble des éléments de l'équation : le coût de la vie plus faible ici ainsi que les différences touchant la productivité et la pratique.

Pour la FMSQ, il s'agit d'une bonne nouvelle : sa présidente, Diane Francoeur, a répété que ses membres ne sont pas trop payés et que le gouvernement Legault doit remettre en cause.

C'est d'autant plus vrai que l'entente avec les médecins prévoit que les résultats de cette étude ne peuvent conduire à une baisse de leur rémunération, seulement à une hausse, ce qu'a vilement accepté le gouvernement Couillard.

Cet accaparement éhonté de fonds publics au profit d'un puissant lobby ne fait qu'accentuer l'iniquité que subissent les autres professionnels du réseau. Tandis que notre caste médicale touche le pactole, les infirmières continuent d'être moins bien payées que leurs consœurs de l'Ontario.

Il faut sortir de cette logique viciée de la parité financière entre les médecins québécois et ontariens. Même s'il sera difficile de remettre le dentifrice dans le tube pressé par le gouvernement libéral, l'État québécois doit revoir cette rémunération aussi injuste qu'excessive. Les Québécois se sont dotés d'une société plus égalitaire qu'ailleurs en Amérique du Nord et les médecins en font partie. Le gouvernement Legault a promis qu'il ne céderait pas aux lobbies : la prochaine négociation avec les médecins spécialistes est une belle occasion de prouver qu'il ne s'agit pas seulement d'un slogan populiste.

ROBERT DUTRISAC



LES DÉFIS DE L'APPLICATION DE LA LOI SUR LES SIGNES RELIGIEUX...



LIBRE OPINION

L'affaire Bissonnette : pour que la haine ne change pas de camp

Djamel Ighil

Algérien de naissance, je fais partie de cette génération dont l'enfance a été marquée à tout jamais par la guerre civile dont ce pays fut le théâtre durant les années quatre-vingt-dix et qui a coûté la vie à autant de citoyens qu'en Syrie. Je prétends donc connaître quelque chose de ces tumultes haineux qui déchirent un peuple au nom de la foi, ou du moins de ceux qui s'en réclament. J'ai ressenti quelquefois dans ma vie, au plus profond de moi-même, quelque chose de la terreur et de la colère qu'éprouvent les familles et les proches de ceux qui ont péri lors du drame de Québec.

Heureusement, nous sommes dans un autre pays et à une autre époque. Nous sommes au Québec — terre d'accueil si l'en est — où l'on peut refaire sa vie sans avoir à voir à redouter les atavismes les plus violents. J'ose croire que le drame qui s'est joué à la grande mosquée de Québec au soir du 29 janvier 2017 n'est qu'un funeste accident de l'histoire.

Je ne suis ni juriste ni juge et je ne saurais dire droit si on m'en confiait la lourde charge. Mais comme tant d'autres, je ne crois pas que briser la

vie de tant de personnes mérite autre chose qu'un lourd châtiment. Une sentence qui fait exemple sans enlever au bourreau ce que nous pouvons encore partager avec lui : son humanité. Il ne me semble pas que le juge ait ordonné autre chose en privant Alexandre Bissonnette de tout espoir de libération avant 40 ans... toute une vie et bien au-delà.

Toutefois, force est de constater que ce jugement semble être encore plus controversé que l'acte abject, unanimement condamné partout à travers le monde. Les familles des victimes ont immédiatement déploré la clémence de la sentence. Clémence avez-vous dit, quand le meurtrier n'aura à prétendre à une libération qu'au seuil de sa retraite ? Nous avons eu droit à l'imagerie habituelle des familles des victimes indignées qui crient leur colère ô combien légitime. Or chacun sait que l'émotion est rarement bonne conseillère, surtout quand les circonstances sont aussi terribles.

Je ne suis pas pratiquant et je crois bien plus en la justice des hommes qu'en une hypothétique justice divine. J'ai toutefois grandi dans une culture musulmane et, comme tous mes petits camarades, j'ai été initié aux va-

leurs essentielles de l'islam dès le plus jeune âge, à l'école primaire.

J'aimerais donc rappeler deux préceptes fondateurs de cette religion, le pardon et le repentir. Le repentir dépend de l'autre, mais le pardon dépend de nous. S'il est important de croire en la miséricorde et au pardon de Dieu, n'est-il pas nécessaire de baser les relations humaines sur le pardon ? L'islam n'enseigne-t-il pas que nous ne pouvons attendre le pardon divin à moins de pardonner aussi à ceux qui nous font du tort ? Pardonner à ses ennemis est l'un des enseignements clés de l'islam. Le Coran décrit les croyants comme étant : « Ceux qui évitent les péchés majeurs et que lorsqu'ils sont en colère, ils pardonnent. » (42 : 37). N'est-il pas dit : « Le tribut du mal, c'est son mal, mais quiconque pardonne et se rachète, sa récompense est auprès d'Allah. » (42 : 40). Le prophète ne dit-il pas que Dieu lui a commandé neuf choses, dont le pardon ?

La sentence rendue par le juge François Huot n'est pas inintelligible pour de bons croyants, car la vengeance n'est pas musulmane. Ne laissons surtout pas la haine changer de camp. Rien ne nous y oblige.

LETTRES

Une réponse réglementaire musclée pour sauver les insectes

Alors que les scientifiques sonnent l'alarme concernant le déclin mondial des populations d'insectes, on est en droit de s'inquiéter du retard de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) du Canada à mettre fin à l'utilisation généralisée des insecticides néonicotinoïdes, et cela, plus de deux ans après qu'une évaluation réalisée par les scientifiques fédéraux a mis au jour des risques inacceptables pour les insectes.

Comme le rapporte Pauline Gravel dans l'article « L'avenir des papillons, coccinelles et libellules est menacé » paru le 8 février, le déclin des espèces d'insectes terrestres et aquatiques est attribué à plusieurs facteurs, dont l'usage récurrent de pesticides.

L'ARLA propose l'élimination progressive des principaux applications des trois grands néonicotinoïdes (l'imidaclopride, la clothianidine et le thiaméthoxame) mais

tarde à confirmer des décisions finales. Dans le cas de l'imidaclopride, l'ARLA a publié le projet de décision en novembre 2016. Une décision finale était attendue en décembre 2018, mais n'a pas encore été annoncée. En outre, le calendrier d'élimination progressive proposé par l'ARLA permettrait l'usage de ces pesticides pour encore trois à cinq après la décision finale.

Le déclin mondial des insectes a de graves conséquences pour la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes, et nécessite une réponse réglementaire rapide et musclée pour limiter les dégâts. En Europe, une nouvelle réglementation interdisant les trois principaux néonicotinoïdes est entrée en vigueur en décembre dernier. La France avait déjà adopté une loi interdisant ces produits. Au Québec, les nouvelles restrictions sur l'utilisation des néonicotinoïdes qui découlent de la réglementation provinciale représentent un pas dans la bonne direction, mais ne vont pas assez loin.

Des décisions urgentes devront être prises dans le dossier des pesticides, et cela, loin de toute pression induite de l'industrie, en écoutant — d'abord et avant tout — la science. Diego Creimer, Fondation David Suzuki
Le 8 février 2019

DÉCEPTION EN CHAÎNE

Je suis déçue que la communauté musulmane de Québec soit déçue de la peine de 40 ans de prison imposée à Alexandre Bissonnette. En voilà une belle occasion pour M. Legault d'expliquer à la communauté musulmane, et à tous les Québécois et Québécoises, « nos valeurs », par exemple, pourquoi la peine de mort a été abolie au Canada. Et 150 ans de prison, cela équivaut à une peine de mort. Ce serait un bon exercice pour nous tous d'entendre parler de la dignité de chaque personne, de l'espoir de réinsertion, de la justice réparatrice. On emprisonne quelqu'un parce qu'il est un danger pour la société ou pour lui-même. Une peine de prison ne doit pas être vue comme une punition, mais comme un temps de réflexion en vue d'une réinsertion. Et dans quarante ans, qui sait si les enfants des victimes de la tuerie de la mosquée de Québec n'auront pas eux-mêmes fait une démarche de justice réparatrice et retrouvé la paix face au meurtrier de leur père.

Maryse Azzaria
Sainte-Julienne, le 8 février 2019

Directeur de l'information **Florent Daudens**
Adjoints **Paul Cauchon, Véronique Chagnon,**
Valérie Duhaime, Louis Gagné

Adjoints **Jean-François Nadeau,**
Dominique Reny, Louise-Maude Rioux Soucy
Directeur de la production **Christian Goulet**

III POLITIQUE FÉDÉRALE

SNC-Lavalin et la justice en matière de corruption

Denis Saint-Martin

Professeur titulaire au Département de science politique de l'Université de Montréal

Le *Globe and Mail* révélait la semaine dernière que le bureau du premier ministre (BPM) Trudeau aurait fait pression sur la ministre de la Justice pour que son ministère négocie un accord qui suspend les accusations de corruption contre la multinationale du génie-conseil. Que cette nouvelle suscite la surprise et l'indignation à Toronto et Ottawa est quelque peu étonnant. C'est plutôt l'absence de pression par le BPM dans ce dossier qui l'aurait été, car dans toutes les démocraties capitalistes du monde, c'est ainsi que se règlent les poursuites de corruption quand il s'agit de « champions nationaux ». Partout, les entreprises « *too big to jail* » (TBTJ) comme SNC-Lavalin évitent les tribunaux en raison de leur poids économique et politique. Les cas les plus récents incluent Rolls-Royce au Royaume-Uni, Petrobras au Brésil et Keppel Corporation à Singapour. Ces compagnies négocient des ententes de « réhabilitation » qui donnent aux firmes accusées de corruption la possibilité de faire annuler les poursuites à leur rencontre si leurs dirigeants reconnaissent les faits, paient une amende et mettent en place des procédures pour renforcer l'éthique. Ces ententes ont vu le jour aux États-Unis pour protéger les firmes accusées de corruption du sort réservé à Arthur Andersen, la multinationale de l'audit démantelée en 2002 pour son rôle dans l'affaire Enron.

Le ministère de la Justice américain a depuis conclu des centaines d'accords de ce type et engrangé des dizaines de milliards payés en amendes par les compagnies qu'il accuse de corruption. Dans ce lot, les entreprises étrangères sont toujours plus nombreuses et paient systématiquement des amendes plus salées que les compagnies américaines. *The Economist* (19/01) dénonçait récemment ce « traitement spécial » dans un article qui décrit les États-Unis comme jouant à la fois le rôle de « policier, de juge et de jury » dans la lutte mondiale contre la corruption. En France, un comité de l'Assemblée nationale constatait en 2016 la « surreprésentation évidente des entreprises européennes



Partout, des entreprises « *too big to jail* » (TBTJ) comme SNC-Lavalin évitent les tribunaux en raison de leur poids économique et politique, remarque l'auteur.

PAUL CHIASSON LA PRESSE CANADIENNE

dans les dossiers relatifs à l'application des lois américaines sur la corruption internationale » et notait que celles-ci avaient « versé les deux tiers des plus grosses amendes ».

Problème d'engagement crédible

En matière de lutte contre la corruption d'entreprise, la justice d'un pays n'est jamais aveugle devant ses champions nationaux. Cette réalité est peut-être brutale mais fait partie des contraintes politiques qu'impose le capitalisme global à la démocratie. La lutte contre la corruption d'entreprise à l'échelle mondiale crée un véritable problème d'action collective et d'engagement crédible. Comme l'écrivait (la défunte) Elinor Ostrom, Prix Nobel d'économie en 2009, « *no one wants to be a sucker* ». Aucun gouvernement sur la planète ne veut punir ses entreprises fautives plus sévèrement sans savoir si les autres feront de même, et courir ainsi le risque de subir des pertes qui profitent à ses concurrents. Chacun préfère plutôt se réserver la discrétion de punir ses firmes visées par la corruption comme il le juge approprié, en fonction de ses propres intérêts économiques nationaux.

Il n'y a rien d'illégitime à ce que le BPM fasse un suivi du dossier de SNC-Lavalin auprès du ministère de la Justice. Mais entre faire pression et dicter la décision

finale aux procureurs du gouvernement, il y a évidemment une marge à ne pas franchir. La décision d'aller de l'avant avec les poursuites contre SNC-Lavalin ne doit reposer que sur le droit et l'évaluation des chances de prouver le crime de corruption « hors de tout doute raisonnable ». La sanction par les tribunaux demeure un puissant moyen pour combattre la corruption.

En même temps, le nouveau régime d'accord de poursuite suspendue adopté en 2018 donne à l'exécutif le pouvoir de négocier une entente avec SNC-Lavalin au nom de « l'intérêt public ». Si la Cour fédérale cassait la décision des procureurs, comme le lui demande la firme montréalaise, et qu'un accord devenait possible, celui-ci devrait être transparent et faire l'objet d'un exercice de pédagogie auprès de l'opinion publique. Les tractions en secret et les campagnes de lobbying au sommet de l'État ne font qu'alimenter la méfiance et l'impression d'un traitement injustifié. La lutte contre la corruption et les intérêts économiques sont difficiles à concilier dans les démocraties capitalistes comme la nôtre. Ce difficile arbitrage de valeurs doit se faire avec le soutien du public. Ceux et celles qui souhaitent un règlement pour SNC-Lavalin doivent s'assurer de son acceptabilité sociale, sinon leurs efforts risquent d'être vains.

De part et d'autre de la classe spéciale

On étiquette des profils d'élèves en difficulté qui ne l'étaient pas auparavant

Julien Prud'homme

Professeur au Département des sciences humaines de l'UQTR et membre du Centre interuniversitaire d'études québécoises (CIEQ)

Le débat sur les élèves en difficulté scolaire a de quoi étonner. Des pédiatres estiment qu'on diagnostique trop nos enfants. Le ministre de l'Éducation et les syndicats enseignants jurent au contraire qu'on dépiste trop peu et, surtout, qu'on ne tient pas assez compte des diagnostics qu'on a. Selon eux, une calamité de notre époque serait l'« intégration sauvage » d'élèves en difficulté dans les classes ordinaires, où ils nuisent. Il faudrait donc vite renvoyer ces enfants aux « classes spéciales » auxquelles, apparemment, ils appartiennent et que le ministre veut multiplier. Mais ne devrait-on pas vérifier d'abord la réalité de cette « intégration sauvage » ? Cela changerait-il nos idées sur ce qu'il convient de faire, autant dans les classes « ordinaires » que « spéciales » ?

On le sait : le nombre d'élèves étiquetés comme « handicapé ou en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation » (HDAA) a explosé ces dernières années. De 2001 à 2016, il est passé de 120 500 à 207 000 élèves, soit de 10,8 % à 20,4 % de l'effectif scolaire total au primaire-secondaire. Cette explosion est attribuable à l'évolution des pratiques d'étiquetage : à tort ou à raison, on étiquette aujourd'hui plusieurs enfants qui ne l'auraient pas été avant. Le problème, c'est que cette évolution des habitudes d'étiquetage a été si brusque, si peu réfléchie, qu'on ne sait plus ce que les chiffres signifient.

Prenez l'« intégration sauvage ». Un élève « intégré » est un enfant considéré comme HDAA et qui fréquente une classe ordinaire. Si je vous dis que la part des élèves HDAA fréquentant une classe ordinaire est passée de 57 % en 2001 à 74 % en 2016, vous estimerez, comme le ministre, qu'il y a bel et bien « intégration sauvage » : on a l'impression que les classes spéciales se vident dans les classes ordinaires. Mais si j'abandonne le terrain glissant des pourcentages ? Si je vous informe qu'en nombres absolus, la quantité d'élèves en classe spéciale n'a aucunement diminué durant cette période ? Qu'en fait, le nombre d'élèves fréquentant une classe spéciale, une école spéciale ou un autre lieu ségrégué a même augmenté, passant de 52 400 à 53 800 enfants, et de 4,7 à 5,3 % de l'effectif scolaire total ? En clair, les classes spéciales sont loin de se vider : elles ont même légèrement engraisé ces temps derniers.

Nouvelles étiquettes

Mais alors, pourquoi trouve-t-on plus d'élèves HDAA en classe ordinaire ? Parce qu'on étiquette maintenant des profils d'élèves qui ne l'étaient pas auparavant... et dont plusieurs ont toujours fréquenté la classe ordinaire. Bref, la nouveauté, ce n'est pas « l'intégration sauvage » : c'est que des milliers d'enfants, qui n'auraient jamais quitté la

L'évolution des habitudes d'étiquetage a été si brusque, si peu réfléchie, qu'on ne sait plus ce que les chiffres signifient

classe ordinaire, y sont désormais dénombrés et perçus comme des « intégrés », tout juste tolérés.

Quelles leçons en tirer ? J'en vois trois. L'une est qu'il faut écouter les enseignantes qui voient leur classe ordinaire « s'alourdir » avec le temps, s'emplir d'élèves en difficulté. Mais il faut chercher la vraie racine du mal : la classe ordinaire ne s'alourdit pas parce qu'on y déverse le contenu des classes spéciales, mais parce qu'on la vide de ses élèves forts, happés par le privé ou le sport-étude sélectif. Une école publique forte et équitable rehausserait plus la classe ordinaire que n'importe quel ajout de classes spéciales. La seconde leçon est que la majorité des élèves HDAA actuellement au « régulier » n'ont jamais appartenu aux classes spéciales. Les exclure aujourd'hui par myopie ou manque d'imagination serait odieux, à une époque où fleurissent des solutions inclusives à propos desquelles le Québec reste singulièrement en retard.

La troisième leçon concerne les classes spéciales, qui resteront nécessaires. Il faudrait bien les traiter autrement que comme une soupe qui ne sert qu'à soulager le régulier. Elles accueillent 50 000 élèves dont nous souhaitons améliorer le sort. Plutôt que de craindre ces enfants, comme des barbares qui assiègeraient la classe ordinaire, pourquoi ne pas leur fournir des services semblables à ceux qui amélioreraient déjà la persévérance des élèves du régulier — comme un accès accru au sport ou à l'art ? Il existe des initiatives locales qu'on pourrait soutenir. Si le ministre veut miser sur les classes spéciales, il serait judicieux qu'il le fasse dans un tel esprit d'équité.

De deux maux, le moindre

LOUISE BEAUDOIN



Ainsi, si on en croit les récents sondages et si un faux pas ne vient pas tout faire dérailler, les « voies ensoleillées » pourraient mener Justin Trudeau et ses libéraux vers une réélection en octobre, essentiellement grâce à un solide appui des Québécois et à une récolte de sièges sur notre territoire qui pourrait être comparable à celle des néo-démocrates, lors de la vague orange de 2011.

Pourtant, la Trudeau manie, si tant est qu'elle ait vraiment existé après octobre 2015, s'est essoufflée. La promesse de diriger un gouvernement vert a pris la forme du rachat d'un pipeline. Celle d'une réforme du scrutin a carrément été mise à la déchiqueteuse. Le déficit « modeste » frôle les 20 milliards de dollars. Le « Canada de retour » sur la scène internationale ? Vraiment ? Les observateurs parlent déjà sur une défaite du gouvernement dans sa quête pour obtenir un siège au conseil de sécurité des Nations unies, en 2020, notamment parce que, comme Stephen Harper, Justin Trudeau n'a pas articulé de réelle politique par rapport à l'Afrique. Le gouvernement conservateur avait dû retirer en 2010 la candidature du Canada à cette même instance, faute d'appuis suffisants.

Il restait bien l'image d'un jeune premier ministre dynamique et séduisant, accueilli en *rock star* à l'étranger par des hordes d'admirateurs en quête d'égoportraits. Cet atout, s'il en est un, s'est transformé en cirque lors d'une mission en Inde. Quelques groupies lui restent fidèles, tel le célèbre *columnist* du *New York Times*, Nicholas Kristof, qui chantait encore ses louanges tout récemment, mais ils sont de moins en moins nombreux.

À bien y regarder, il n'y a que la légalisation du cannabis qui, de toutes les promesses phares, s'est concrétisée. De là à dire que les 39 % de gens qui expriment leur intention de voter pour le PLC sont sous l'influence du *pot*, il y a un grand pas à ne pas franchir !

La Trudeau manie, si tant est qu'elle ait vraiment existé après octobre 2015, s'est essoufflée. La promesse de diriger un gouvernement vert a pris la forme du rachat d'un pipeline. Celle d'une réforme du scrutin a carrément été mise à la déchiqueteuse. Le déficit « modeste » frôle les 20 milliards de dollars.

Non, si l'appui aux libéraux se maintient, c'est qu'une course à deux se dessine à l'échelle du Canada. À 8 % au Québec, le NPD représente un vote « perdu ». Le parti court à sa perte et n'est nullement compétitif. Il reste donc les conservateurs qui, tout en étant solides dans l'Ouest, n'arrivent tout simplement pas, depuis Brian Mulroney en 1988, à séduire les Québécois, en ne récoltant à chaque scrutin depuis qu'entre 0 et 12 sièges.

S'ajoute la prime aux chefs issus du Québec, sans parler de la crainte de voir émerger une forme d'axe de droite, à tendance climatoscptique, constitué de Jason Kenney en Alberta, de Doug Ford en Ontario et d'Andrew Scheer à Ottawa. La couverture du *Maclean's* daté du 1^{er} décembre dernier illustrant les figures de la « résistance » à la taxe sur le carbone avait de quoi effrayer plus que toute la série du *Parc jurassique*.

Bref, bien des Québécois voudront bloquer le retour du PC et, de deux maux, du PLC ou du PC, choisir le moindre. Dans ces circonstances, quel rôle reste-t-il pour le Bloc québécois qui semble reprendre de la vigueur ? Les électeurs retrouvent un parti, avec Yves-François Blanchet à sa tête, qui, oui, promeut l'indépendance, mais qui défend aussi les intérêts du Québec. Ce qui inclut désormais les revendications du gouvernement Legault auxquelles le gouvernement fédéral (libéral ou non) aura tendance, après avoir traîné les pieds, à dire tout simplement non, comme il vient de le faire deux fois plutôt qu'une.

Or si François Legault n'arrive pas à arracher le moindre gain à Ottawa, comment réagira-t-il ? Fortement sans doute. Dans cette hypothèse, l'appui d'un certain nombre d'indépendantistes supplémentaires à la Chambre des communes dès l'automne pourrait faire une différence dans ses bras de fer à venir avec le gouvernement fédéral.

Ainsi, soutenu par une bonne majorité de Québécois, le gouvernement caquiste tentera de tenir, d'ici juin, certaines de ses promesses en matière de laïcité et de réforme de l'immigration. Mais, déjà, il trouve Justin Trudeau sur son chemin. De façon paradoxale et en toute incohérence, il se pourrait tout de même qu'un grand nombre de Québécois, comme ils votaient Trudeau père et Lévesque en même temps à une autre époque, finissent par appuyer le multiculturalisme postnational de « Justin » et sa fermeture face aux demandes du Québec, après avoir donné à la CAQ un mandat nationaliste fort un an plus tôt. Ne dit-on pas que l'histoire se répète ?

Veillez noter que la chronique de Louise Beaudoin paraîtra le deuxième lundi de chaque mois.

Écrivez-nous !

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Nous vous demandons de limiter votre contribution à 5000 caractères, espaces compris, soit environ 550 mots. Envoyez-nous vos textes à redaction@ledevoir.com. Nous communiquerons avec les auteurs dont les textes seront retenus.

EN BREF

Scheer demande à Trudeau de lever le secret professionnel

OTTAWA — Le chef conservateur, Andrew Scheer, écrit au premier ministre Justin Trudeau pour lui demander de renoncer au secret professionnel afin que l’ancienne procureure générale Jody Wilson-Raybould puisse parler publiquement de ce qui est arrivé avec SNC-Lavalin. M. Scheer souhaite également que toutes les communications avec le premier ministre ou les membres de son personnel concernant les poursuites au criminel engagées contre SNC-Lavalin soient ouvertes à l’examen du public. La demande fait suite à un article du *Globe and Mail* selon lequel des membres du bureau de M. Trudeau ont exercé des pressions sur M^{me} Wilson-Raybould pour que les procureurs fédéraux négocient un accord de poursuite suspendue avec la firme afin de lui éviter un procès — une requête à laquelle elle aurait refusé d’accéder. Le géant mont-réalais de l’ingénierie et de la construction a eu des ennuis en justice en raison d’allégations selon lesquelles il aurait versé des millions de dollars en pots-de-vin pour obtenir des contrats auprès du gouvernement en Libye, ce qui serait un crime aux termes du droit canadien.

La Presse canadienne

Étiquetage alimentaire : de la clarté est réclamée pour faciliter les choix

La Coalition québécoise sur la problématique du poids enjoint aux libéraux fédéraux de respecter l’un de leurs engagements phares en matière d’emballage aussitôt que possible, soit celui d’améliorer « l’étiquetage des aliments pour donner plus de renseignements, [notamment] sur les sucres ». L’organisation estime qu’il serait grand temps de voir apparaître sur le devant des emballages des divers articles alimentaires se retrouvant dans les épiceries de nouveaux logos qui permettraient aux consommateurs de savoir en une fraction de seconde si les différents produits sont riches en sucre, en sel ou en gras. « La Coalition [québécoise sur la problématique du poids] veut voir apparaître ces logos avant le déclenchement officiel des prochaines élections fédérales », conclut sa directrice, Corinne Voyer.

La Presse canadienne

Le vaccin contre le VPH a démontré son efficacité au Canada

Dix ans après l’implantation du programme de vaccination contre les virus du papillome humain (VPH) dans les écoles primaires, le vaccin a démontré son efficacité dans les dernières années au Canada, selon une recension de plusieurs études menées à travers le pays. La recherche publiée récemment dans le *Journal d’obstétrique et gynécologie du Canada* indique que le vaccin a contribué à diminuer les infections au virus, les verrues anogénitales et les lésions du col de l’utérus qui peuvent causer un cancer. Les risques d’infection ont décliné de 45 % dans certaines cohortes et les risques d’apparition de lésions sur le col de l’utérus ont chuté de 86 % dans certains cas. Depuis plus de dix ans, le vaccin est offert aux filles de 4^e année du primaire, et depuis 2016, les garçons du même âge le reçoivent également.

La Presse canadienne

III MOIS DE L'HISTOIRE DES NOIRS

La liberté au détour de la frontière

Au milieu du XIX^e siècle, des résidents des Cantons-de-l’Est et du Vermont ont aidé des esclaves à fuir au Canada

Février est le mois de l’histoire des Noirs au Canada. *Le Devoir* revient sur différents aspects de la présence de cette communauté au Québec. Deuxième d’une série de trois textes.

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

Dans la course éperdue des esclaves américains en fuite vers le Canada, au XIX^e siècle, il ne fallait surtout pas laisser de traces derrière soi. Et les traces écrites du fameux « chemin de fer clandestin », comme on appelait le réseau de sympathisants abolitionnistes qui aidaient les fugitifs dans leur projet, sont rares.

Plusieurs de ces esclaves ont trouvé la liberté en traversant l’État du Vermont vers le village de Philipsburg, aujourd’hui Saint-Armand, dans les Cantons-de-l’Est, tout près de la frontière américaine. Dans cette région, les récits familiaux de ces fuites ont traversé les générations. Margaret Theoret vit à Alburgh, aux États-Unis, à une vingtaine de kilomètres au sud de Saint-Armand. L’été, elle tient un petit musée de la guerre civile dans son commerce. Toute petite, elle a appris que son arrière-grand-père, Joseph Saint-Laurent, originaire de Saint-Ours, surnommé Peg Leg Joe parce qu’il avait une jambe de bois, avait aidé des esclaves à s’enfuir vers Philipsburg, au Canada. À l’époque, on désignait aussi ce village comme étant « le paradis ». Et on appelait alors les personnes qui aidaient les esclaves à s’enfuir des « chefs de train ».

« J’ai grandi en entendant dire que mon arrière-grand-père avait aidé des esclaves à traverser au Canada », dit-elle. Mais ça n’est que bien plus tard, une fois devenue adulte, que Margaret Theoret a décidé de mener ses propres recherches.

« Un jour, je suis tombée sur la chanson *Follow the Drinking Gourd*, dans un livre », raconte-t-elle. La chanson, dont certains ont dit qu’elle contenait un message codé pour aider les esclaves à s’enfuir, aurait été enseignée aux esclaves par un homme nommé Peg Leg Joe, dont on ne sait pas, du moins hors de tout doute, s’il est un personnage de fiction ou une personne ayant réellement existé.

« On ne peut pas prouver que mon arrière-grand-père, dit Peg Leg Joe, est le chef de train qui a appris aux esclaves la chanson *Follow the Drinking Gourd*, mais il n’y a pas non plus de preuve que ça n’est pas lui », dit Margaret Theoret. Reste que Joseph Saint-Laurent, dit Peg Leg Joe, aujourd’hui enterré à Philipsburg, avait une briqueterie à Swanton dans les années 1860, en pleine guerre de Sécession. Ses activités, selon M^{me} Theoret, l’amenaient à voyager jusqu’en Géorgie, pour se procurer de la brique, taillée dans une argile particulière.

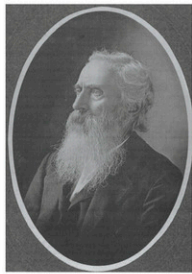
« Il devait probablement circuler dans les plantations pour apprendre des esclaves comment travailler l’argile, puisqu’ils étaient réputés s’y connaître. [...] Au printemps, il revenait au nord avec son argile, probablement en train et en bateau à vapeur. [...] Les histoires familiales veulent qu’il ait rapporté au nord plus que de l’argile. Il emmenait aussi des esclaves qu’il cachait dans sa grange. L’un d’entre eux aurait eu les ongles arrachés, ce qui indiquait qu’il n’en était pas à sa première évasion ». Les esclaves rattrapés par leur maître subissaient souvent de graves châtimements corporels.

Dans son livre *Shadrach Minkins: From Fugitive Slave to Citizen*, Gary Collison raconte l’histoire d’un esclave fugitif, Shadrach Minkins, originaire de



L’église méthodiste Philipsburg United, érigée en 1819. Plusieurs esclaves ont trouvé la liberté en traversant l’État du Vermont vers le village de Philipsburg, aujourd’hui Saint-Armand, dans les Cantons-de-l’Est, tout près de la frontière américaine. À l’époque, on désignait aussi ce village comme étant « le paradis ».

MRC BROME-MISSISQUOI



Peg Leg Joe

Les histoires familiales veulent [que Joseph Saint-Laurent, dit Peg Leg Joe], ait rapporté au nord plus que de l’argile. Il emmenait aussi des esclaves qu’il cachait dans sa grange.

MARGARET THEORET



Norfolk, en Virginie, qui a trouvé refuge à Montréal autour de 1859, et y a élevé sa famille. À Montréal, Minkins est devenu barbier, comme plusieurs membres de la communauté noire de l’époque, largement constituée de fugitifs. Il serait enterré au cimetière Mont-Royal sous une tombe non marquée, avec ses deux enfants. Deux des hommes qui l’ont aidé à s’enfuir ont été traduits en justice à Boston, puis acquittés par le jury.

Par train ou par bateau

Pour Gary Collison, le chemin de fer demeurerait le principal moyen de transport des fugitifs vers le Canada. « Quand Shadrach Minkins est arrivé, les douze derniers miles du chemin de fer qui reliait le Vermont à Montréal étaient construits depuis moins d’un an », écrit-il.

« De Burlington, les fugitifs pouvaient prendre le train au nord de Saint Albans, puis jusqu’à Saint-Jean, dans ce qui est aujourd’hui la province de Québec, sur un chemin de fer qui coupait à travers les baies et les îles du lac Champlain. Par temps doux, les fugitifs pouvaient être emmenés par bateau jusqu’à Saint John’s ou Rouses Point, par une route impossible à détecter, jusqu’à ce qu’ils aient atteint la frontière [TDLR] », écrit Collison.

À Saint-Armand, de ce côté-ci de la frontière, Velma Symington a aussi entendu des histoires liées au chemin de fer clandestin de la bouche de son père, historien amateur aujourd’hui décédé.

M^{me} Symington a d’ailleurs été membre durant 70 ans de la petite église méthodiste du village, qui a participé à ce réseau. L’église a été vendue il y a quelques années, mais on peut encore lire, sur un panneau à l’entrée, que plusieurs réfugiés venus du sud ont trouvé le répit dans les maisons de la congrégation, via le « chemin de fer clandestin ».

« Lorsqu’une maison abritait un esclave, on allumait une chandelle dans l’une des fenêtres de la maison, mais pas dans la pièce où était le fugitif.

Lorsque le réfugié restait plusieurs jours, on allumait plusieurs chandelles. Les fugitifs étaient généralement cachés dans les greniers », raconte M^{me} Symington, en désignant une grande maison de Saint-Armand, à l’angle des rues Montgomery et Philips, où ce rituel codé aurait eu lieu.

Même de ce côté-ci de la frontière, il fallait se méfier des chasseurs d’esclaves venus du sud. « On dit qu’ils venaient avec des chiens entraînés à sentir les esclaves », dit M^{me} Symington.

Selon Gary Collison, un seul esclave fugitif réfugié ici aurait été renvoyé aux États-Unis avec la collaboration du gouvernement du Canada, en 1842. On dit d’ailleurs que les fugitifs chantaient de joie en arrivant au Canada, malgré la discrimination qui pouvait encore les y attendre.

Des cas d’esclavage à Philipsburg

Saint-Armand n’a d’ailleurs pas toujours été un paradis pour les esclaves. La ferme des Luke y aurait abrité l’un des rares cas d’esclavage industriel répertorié au Canada, avant l’abolition de l’esclavage par l’Angleterre, en 1830. Dans son livre *The Blacks in Canada: A History*, Robin Winks écrit que le colonel Philip Luke est arrivé à Saint-Armand, en provenance de New York avec des esclaves en 1782. L’histoire orale locale veut d’ailleurs que ces esclaves aient été enterrés près d’un rocher qu’on appelait « Nigger Rock » jusqu’à ce qu’il soit renommé Rocher du repos des Noirs par la commission de toponymie du Québec, en 2016.

« Quand j’étais petite, mon père me disait: “Ne marche pas à six pieds du Nigger Rock, il y a des personnes enterrées en dessous”, poursuit M^{me} Symington. Il disait aussi: “De graves injustices ont été commises contre ces gens.” »

Plusieurs voix s’étaient élevées contre le changement de nom du rocher Nigger Rock en 2016. « J’étais contre le changement de nom, dit M^{me} Symington. Ça ne servait à rien, le mal était déjà fait. »



RÉDACTION

Téléphone
514 985-3333
Courriel
redaction@ledevoir.com

RENSEIGNEMENTS ET
ADMINISTRATION

Téléphone
514 985-3333

ABONNEMENTS
(du lundi au vendredi
de 7 h 30 à 16 h 30)

Téléphone
514 985-3355
Extérieur de Montréal
1 800 463-7559 (sans frais)
Courriel
abonnements@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-5967

PUBLICITÉ

Téléphone
514 985-3399
Extérieur de Montréal
(sans frais)
1 800 363-0305
Courriel
publicite@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

AVIS PUBLICS
ET APPELS D’OFFRES

Téléphone
514 985-3452
Courriel
avisdev@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

PETITES ANNONCES
ET PUBLICITÉ PAR
REGROUPEMENT

Téléphone
514 985-3322
Courriel
petitesannonces@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340